

Date de dépôt: 28 février 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion du Fonds d'équipement communal pour l'exercice 2002

Rapport de M^{me} Ariane Wisard-Blum

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales a examiné le rapport du Conseil d'Etat concernant la gestion du Fonds d'équipement communal pour l'exercice 2002 lors de la séance du 17 mai 2005, sous la présidence de M. Christian Brunier. Le procès-verbal a été tenu par M. Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

La commission a été saisie simultanément de deux rapports concernant la gestion du Fonds d'équipement communal : le RD 498 concernant l'exercice de l'année 2002 et le RD 552 concernant 2003.

En préambule, un député rappelle que le Fonds d'équipement communal est ravitaillé par le tiers des droits d'enregistrement et qu'il est utilisé pour le remboursement des intérêts des emprunts communaux, ainsi que pour le financement des investissements pour l'ensemble des communes ; cela avec l'accord préalable de l'ACG et du comité du fonds. Le député souligne que le montant de ce fonds est plafonné par le Grand Conseil à des hauteurs variables et que les intérêts produits ne sont plus versés au fonds.

Une brève discussion s'engage entre les commissaires. Certains regrettent que le fonds n'ait pas été utilisé pour créer des places d'accueil pour la petite enfance, pourtant faisant gravement défaut dans pratiquement toutes les communes genevoises. Toutefois, les commissaires décident de statuer rapidement sur ce rapport concernant l'exercice 2002 et de se concentrer plus particulièrement sur celui concernant 2003 (RD 552).

Vote : l'unanimité de la commission prend acte du RD 498.